

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-2025PRESBREVBP-BF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget C.C.Coteaux Girou	13 932 473,22	8 368 511,06	22 300 984,28
Budget Office de tourisme intercommunal	94 555,40	7 055,40	101 610,80
Total	14 027 028,62	8 375 566,46	22 402 595,08

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

un budget d'investissement conforme à la prospective financière préétablie

- Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
 Reçu en préfecture le 10/04/2025
 Publié le 11/04/2025
 ID : 031-243100732-20250408-2025PRESBREVBP-BF



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 3,90 M€	Contributions directes : 7,96 M€
Charges de personnel : 2,24 M€	
Subventions et participations : 2,45 M€	
Transfert de produits : 2,21 M€	Dotations et participations : 1,33 M€
Autre : 0,57 M€	Produit des services : 0,64 M€
Epargne brute : 2,56 M€	Excédent antérieur : 3,94 M€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 7,37 M€	Emprunts : 1,00 M€
	Subventions : 3,46 M€
	Dotations, fonds et réserves: 0,60 M€
	Autre : 0,75 M€
	Epargne brute : 2,56 M€
Dette : 0,83 M€	
Autre : 0,17 M€	



- Dette -

Tableau synthétique

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 031-243100732-20250408-2025PRESBREVBP-BF

	Encours de la dette
Budget C.C.Coteaux Girou	7 425 025,51
Total	7 425 025,51

Avec un recours à l'emprunt en 2024, l'endettement est en hausse pour atteindre 7,425M€ en 2024.

Compte tenu de la dégradation de l'épargne brute et du recours à l'emprunt, la capacité de désendettement se dégrade légèrement pour atteindre 5,5 années en 2024. Elle reste largement en-dessous du seuil d'alerte estimé à 8 années.

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 1,12 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

